



Communiqué de presse

Perpignan, le 13 juillet 2010

**REGLEMENTATION TEMPORAIRE
DU STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION
RUES RAMEIL, REMPART-VILLENEUVE ET SAUVY**

A compter de ce jour, en raison des travaux de pose de réseaux fibre optique, et afin d'assurer la sécurité des usagers :

- Le stationnement des véhicules sera interdit rue Pierre Rameil (dans la partie comprise entre la rue Rempart-Villeneuve et le boulevard Georges Clémenceau, des deux côtés de la voie), rue Rempart-Villeneuve (à hauteur de la rue Pierre Rameil, des deux côtés de la voie), rue Joseph Sauvy (dans la partie comprise entre la rue Justin Bardou Job et la rue Louis Pasteur).
- La circulation des véhicules sera ralentie et déviée par rétrécissement de la chaussée, rues Rameil, Rempart-Villeneuve et Sauvy.
- Le stationnement et la circulation seront normalement rétablis dès l'achèvement des travaux entrepris et au plus tard le 06 août 2010.